

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-7-10-2

Séance du vendredi 6 juillet 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2011-4-10-2 du 14 octobre 2011 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2011-5-10-4 du 8 décembre 2011 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la subvention d'aide à la réhabilitation thermique du parc locatif public attribuée à Habitats de Haute-Alsace pour un montant de 78 000,00 €.
- ❖ Précise que la dépense correspondante est à prélever sur le programme H221 – chapitre 204 – fonction 72 – nature 204162.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 06 JUILLET 2012

**Réhabilitation thermique
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
RTH00008	HABITATS DE HAUTE-ALSACE 32 logements- 1 à 7 rue Schweitzer-Ingersheim	78 000,00	forfait	78 000,00
			Total	78 000,00